M. STICK: Le texte sera ajouté au compte rendu de la séance.

Le Témoin: Veuillez me permettre de continuer avant que je perde le fil de ma pensée. Cette déclaration exprimait aussi complètement que possible les vues de la section canadienne sur l'utilisation des eaux du Columbia et résumaient ses recommandations. C'est là un côté de la médaille. Si l'on me demande de faire voir l'autre côté, je ne saurais faire mieux que de déposer, avec votre permission, la réponse que le président de la section américaine donna aux propositions de la section canadienne, à Ottawa le 4 octobre 1955. S'il m'est permis de déposer le texte de cette réponse, les membres du Comité auront alors l'historique complet des divergences qui séparent les deux sections de la Commission et que les gouvernements s'efforcent maintenant de concilier, en application de la procédure établie par le traité. J'ajouterai aussi ma réponse du même jour.

## M. Crestohl:

- D. Monsieur le président, je propose que le texte de cette réponse soit déposée avec les autres documents. (Voir les Appendices B et C).—R. Il s'agit là de documents de nature technique et je serai heureux de vous donner toutes les explications que vous désirerez sur les faits, pourvu qu'elles ne portent pas sur le terrain des négociations confidentielles en cours. Je puis vous dire pourquoi nous croyons en la validité des propositions de la section canadienne et nous mettons en doute le point de vue du gouverneur Jordan, tel qu'il l'a exprimé dans sa réponse. Après ce que je viens de dire, je pense qu'il est nécessaire que les membres du Comité puissent prendre connaissance des documents qui seront publiés et alors je serai entièrement à votre disposition, dans les limites permises.
- D. Votre mention des divergences de vues entre les membres de la section canadienne et ceux de la section américaine a suscité mon intérêt. Vous avez répété à plusieurs reprises que notre version, ou plutôt la version des ingénieurs canadiens, avait été généralement acceptée. Est-ce là une pure coincidence, ou cela prouve-t-il qu'ils ont fait une étude plus approfondie du problème? Il vous sera peut-être difficile de répondre à cette question, mais elle offre un certain intérêt. Je vous poserai également une deuxième question: vos techniciens semblent avoir étudié la question de la pollution de l'air et je me demande s'ils en sont venus à quelque conclusion au sujet de la substitution du gaz au charbon, comme combustible, et s'il en résulterait une diminution importante de la pollution de l'air.— R. En réponse à votre première question, qui me place dans une situation un peu difficile, je dirai que c'est là un merveilleux éloge du travail des professionnels et des techniciens de la section canadienne de la Commission. Je serais le dernier homme au monde à ne pas reconnaître les services éminents de ces techniciens qui ont été mis à notre service par l'industrie et d'autres intéressés. Nous avons recu la plus merveilleuse assistance et collaboration dans l'étude de ces questions. Mais je ne voudrais pas que l'on pense nos collègues américains moins soigneux dans leur travail. Des deux côtés de la Commission, les gouvernements nous ont accordé tous les avantages et nous ont permis de nous adresser aux experts du service public et aussi à l'extérieur, de recourir à tous ceux qui pouvaient nous faire bénéficier de talents particuliers et nous donner les conseils dont nous avions besoin. C'est la source de la mesure de succès que nous avons pu avoir.
- D. J'admettrai qu'il y a eu simplement pure coincidence.—R. Les divergences ont été vives et ce n'est pas surprenant, si les gens comprennent les grandes responsabilités dont le traité a chargé la Commission. Nous avons en réalité été constitués en un tribunal chargé de décider quelle est la meilleure et la plus équitable méthode d'utilisation de cette importante ressource naturelle des eaux dont les deux pays jouissent sur leurs frontières. Nos conclusions devront contenir les règles de la division de cette richesse entre les deux pays pour les années à venir et à perpétuité. C'est là un travail énorme, qui n'ira pas sans de profondes divergences de vues et il faudra, à l'occasion, recourir au moyen prévu par les auteurs du traité. Les